



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES « DE MINIMIS » PERCUES PAR L'ORGANISME OU L'ENTREPRISE

A insérer dans toutes les demandes d'aide au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, dit "Règlement de minimis entreprise" ou Règlement de minimis général", applicable du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030.

### ANNEXE 1

Ce document est à compléter, signer et joindre à votre demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie. Veillez à en conserver une copie.

**Je suis informé(e)** que la présente aide relève du régime « de minimis entreprise », conformément au règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Les aides « De Minimis entreprise » sont plafonnées à 300 000€ par entreprise tous financeurs publics confondus sur les trois derniers exercices fiscaux (dont celui en cours).

**J'atteste sur l'honneur :**

- A) avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé)** au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **De Minimis entreprise** » (en référence au règlement (UE) n° 2023/2831) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>1</sup>	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides <i>De Minimis</i> déjà reçus		Total (A) =	€

- B) avoir demandé mais pas encore reçu** ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **De Minimis entreprise** » (en référence aux règlements (UE) n° 2023/2831) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>1</sup>	Date de la demande	Montant demandé
--------------------	---	--------------------	-----------------

<b>Total (B) des montants d'aides <i>De Minimis</i> déjà demandés mais pas encore reçus</b>	<b>Total (B) =</b>		<b>€</b>

**C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « *De Minimis* entreprise » (en référence aux règlements (UE) n° 2023/2831) :**

<b>Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire</b>	<b>(C) =</b>	<b>€</b>
<b>Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond <i>De Minimis</i> entreprise</b>	<b>(A)+(B)+(C) =</b>	<b>€</b>
Dates de démarrage et clôture de l'exercice fiscal		

Si la somme totale des montants d'aides *De Minimis* entreprise reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)] excède 300 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

**Cases à cocher :**

- Je déclare** avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides *De Minimis entreprise* reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents
- Je m'engage** à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) exercices fiscaux à compter de la date d'octroi de l'aide demandée
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu** d'aides *De Minimis* au titre d'autres règlements *De Minimis* (règlements de *minimis* agricole, *De Minimis* pêche ou *De Minimis* SIEG)
- Ou **J'atteste sur l'honneur avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu**, des aides *De Minimis* au titre d'autres règlements *De Minimis* (règlements *De Minimis* agricole, *De Minimis* pêche ou *De Minimis* SIEG). **Dans ce cas, je complète également l'annexe 1 bis.**

**Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise, date et signature, cachet (le cas échéant)**

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

1 Le plafond d'aides *De Minimis* est comptabilisé par « entreprise unique ». La notion d'« entreprise unique » est définie dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 4). Il convient d'inscrire également dans les tableaux les aides *De Minimis* considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 3).

